

Image not found or type unknown



## Main courante, employeur au courant

Par **Montpellier**, le **29/03/2016** à **01:30**

Bonjour. Une drôle d'histoire m'est arrivée il y a quelques jours.

Une personne aurait été victime de menaces, ou harcèlement par mel au sein de l'entreprise où je travaille.

Plus de 70 mels dans une période de 3 heures.

Je me suis retrouvé convoqué au commissariat de police comme étant le harceleur.

Est ce normal, est ce legal, sans preuve, juste par recoupement.

Cdt